{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Pignard-Péguet, Maurice. Maurice Pignard-Péguet,... Histoire générale illustrée des départements... Seine-et-Marne.... 1911.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

boudran, assista comme député, en 1560, aux Etats-Généraux d'Orléans où François II fit arrêter le prince de Condé (1). Son fils, Claude, fut gouverneur de Montereau. Il eut de Catherine d'Elbène une fille, Claude, qui épousa Philippe de Brichanteau.

Bois-Boudran échut alors à Guillaume de Meaux, chevalier de Malte, grand-prieur de l'ordre. Il mourut en 1639, et son neveu, Gabriel, général des galères, qui sera tué dans un combat naval en 1644 contre les Infidèles, lui succéda. C'est alors qu'à défaut d'héritier mâle, Bois-Boudran revint à Claude de Meaux, mariée à Brichanteau, colonel des gardes suisses du duc d'Orléans. Elle eut un fils qui recevait en son hôtel de Bois-Boudran à Paris, les hommes de lettres de son temps. C'est là qu'en 1706, l'abbé de Châteauneuf présenta dans le monde son filleul Arouet de Voltaire.

Le domaine de Bois-Boudran passa par alliance aux des Roches-Herpin qui achetèrent Fontenailles, conservant les deux seigneuries jusqu'à la Révolution.

Un financier du premier Empire, Jean-Henri-Louis Greffülhe l'acquit. Il mourut comte et pair de France en 1820, laissant à ses héritiers une propriété qui constitue d'immenses chasses et un château qu'ils ne firent qu'améliorer.

Le comte Charles Greffülhe annexa au domaine la ferme de Villefermoy en 1873 et la ferme des Bouleaux en 1876. La première avait été possédée par Constant Tellier, député à la Convention ; son gendre l'avait cédée après 1830 au sculpteur Giraud. Aujourd'hui le domaine appartient à M. le comte Greffülhe, ancien député.

L'église, fondée au XIII^e^ siècle, détruite par les guerres du XV^e^, reconstruite au XVI^e^, a été, sauf le clocher, réédifiée en 1861 par le comte Charles Greffülhe, à trois nefs dans le style ogival du XIII^e^ siècle, excepté pour le plafond fait à caissons planchéiés dans le goût de l'époque de François I^er^, et pour certaines baies à rosaces qui appartiennent au XIV^e^ siècle.

Dans les vitraux on voit le comte Greffülhe en Saint-Henri, la comtesse en Sainte-Elisabeth, Louise Greffülhe, marquise de l'Aigle en Saint-Louis et Jeanne Greffülhe, princesse d'Arenberg en Saint-Jean-Baptiste.

A noter une pierre tombale de Guillaume de Meaux-Boisboudran (1562).

FOUJU (FOUJUCIUM)

La seigneurie et terre de Fouju dépendait du chapitre de la collégiale de Champeaux.

Au lieu dit Blaisy était un fief qui appartenait à un chanoine et chantre de Champeaux, Simon de Blaisy. Il légua ses terres au chapitre, en 1426. Ce dernier les donna à bail aux familles de Compreny et d'Antoine Ribault notamment.

Au lieu dit Villebelin était un autre fief, que la maison de Villebelin administra plusieurs siècles en payant ses dîmes au chapitre.

L'église, construite au XIII^e^ siècle, a été reconstruite en 1587. La date est sur un des piliers du chœur. La partie supérieure du clocher, menaçant ruine, fut abattue en 1810. Il existe une cloche qui remonte à 1614.

(1) Voir l'histoire du Loiret.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On relève, dans l'église cinq pierres tombales, du XIV^e^ au XVII^e^ siècle. Le rétable est sculpté de guirlandes et de fleurs avec un Père Eternel bénissant.

L'église a été réunie à Champeaux pour le culte en 1808.

GRAND-PUITS (GRANDIS PUTENS)

La seigneurie ecclésiastique appartint, dès le XII^e^ à l'abbaye de Saint-Denis qui possédait la maladrerie et la chapelle S^t^ Blaise, l'hôtel des Salles, et le prieuré de Saint-Blaise y annexé avec la ferme voisine. L'Hôtel des Salles, avec ses dépendances, était naturellement fortifié.

La seigneurie laïque comprenait le château fort enclavant l'église d'une part, et, de l'autre la ferme : le tout également fortifié. C'était la propriété de la famille autochtone des Grand-Puits, qui possédait encore une seconde seigneurie : celle de la Fauconnerie.

La guerre de Cent Ans ruina le pays au XV^e^ siècle, on laissa le château fort en l'état de sorte qu'il disparut. Il en reste deux tourelles : celle de la ferme et celle de l'église. La seigneurie du château fort échut au colonel des gardes royales, le comte de Béthisy ; celle de la Fauconnerie à la famille Leseurre de Chantemerle ; puis, en 1783, celle-ci fut achetée par le comte de Béthisy et annexée à la terre du château-fort. Les deux fermes furent vendues en 1811, pour 100.000 fr., au secrétaire général du Ministère de la police, à Dieudonné Saulnier, gendre de Lacretelle.

La seigneurie des Salles fut vendue comme bien national, et M. le comte Greffülhe, qui en possède actuellement la ferme, y est le successeur des moines de Saint-Denis.

En 1791, les paroisses de Grand-Puits et de Carrois furent supprimées et réunies à celle de Bailly.

L'Eglise comprend deux nefs et un demi transept restaurés. Le chœur et l'abside sont voûtés à deux tores dans le style primitif du XII^e^ siècle. On voit des chapiteaux à feuilles d'eau, XIII^e^ siècle. Mais il existe des colonnettes d'angle qui dénotent le XIV^e^ comme la tour que l'on a restaurée vers 1850. A noter une « Adoration des Mages » et une cuve baptismale.

GRÉGY (GRATIACUM)

Cette localité relevait de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Les seigneurs de la maison de Grégy se perpétuèrent jusqu'à la guerre de Cent Ans.

Au XV^e^ siècle, on note, comme seigneurs, les membres de la famille Le Perdrictz et, au XVI^e^, ceux de la famille de Brennes, dont des ancêtres avaient porté les couronnes de Naples et de Jérusalem. Les de Brenne étaient fort connus dans l'Orléanais. L'un d'eux, Antoine, marié à Claude de Courtenay-Bléneau, construisit vers 1620, le château de Grégy. Un autre, Gaspard, comte de Villars, près de Montargis, rendit foi et hommage au vicomte de Melun, Louis Arbaleste, en son château de La Borde. Guy de Brennes, fut baron de Grégy (1657) et Charles de Brennes marquis. Guy de Gilbert, seigneur de Chennetron, devint seigneur de Grégy en 1712 et Pierre Grassin, en 1750, annexa Grégy à sa seigneurie de Mormant. Il revendit la terre de Grégy à Nicolas-Pascal de Clairambault, fils du généalogiste Pierre dont la collection d'originaux, cédée en 1755 à l'Oratoire du Saint-Esprit, fut réunie